

Notice de remplissage de la demande d'autorisation de régimes économiques douaniers (entrepôt, perfectionnement actif, comptoir de vente) :

Le formulaire de demande de régime économique doit être dûment rempli et adressé au bureau de douanes, accompagné des documents nécessaires à l'examen de la demande (récapitulés sur le formulaire de demande).

1. Demandeur

Indiquer le nom et prénom ainsi que l'adresse complète du demandeur. Le demandeur est la personne à qui l'autorisation est délivrée.

1.a. Fournir toutes les pièces récapitulées dans le formulaire

1.b. Préciser le motif de la demande : le demandeur indique ses besoins économiques qui justifient sa demande de bénéficier d'un régime économique particulier.

1.c. Préciser le bureau de douane d'importation/d'exportation des marchandises

1.d. Indiquer la date de la demande lors du dépôt de la demande auprès du bureau de douanes

1.e. Préciser la personne responsable (et ses coordonnées téléphoniques) qui peut être jointe par le service des douanes en cas de besoin pour traiter la demande

2. Régime douanier

2.a Indiquer le régime économique faisant l'objet de la demande et sous lequel les marchandises (désignées dans chaque sous-rubrique des points 3, 4 et 5) sont destinées à être placées. Les régimes douaniers concernés sont les suivants :

- L'entrepôt douanier privé particulier ou banal

- Le perfectionnement actif -système de la suspension ou du rembours (à préciser si possible)

- Le comptoir de vente à l'exportation

2.b. Préciser si le demandeur sollicite la mise en place d'une procédure de déclaration simplifiée et une procédure de globalisation.

3. Entrepôt/perfectionnement actif

Les informations à renseigner peuvent être mentionnées dans un document joint à la demande si nécessaire. Dans ce cas, indiquer « document joint en annexe » dans la rubrique concernée .

3.a. Préciser le code tarifaire (seulement le numéro du chapitre) des marchandises devant être entreposées
Manipulations sollicitées : indiquer la nature des activités envisagées sur les marchandises entreposées.

3.b. valeur estimée des marchandises stockées sur une année.

3.c : indiquer la valeur estimée des droits en jeu au regard de la valeur des marchandises.

3.d. Indiquer le montant du cautionnement prévu sur la soumission cautionnée signée par la banque et l'opérateur (et agréée par le payeur de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 96 du code des douanes).

4. Perfectionnement actif

Les informations à renseigner peuvent être mentionnées dans un document joint à la demande si nécessaire. Dans ce cas, indiquer « document joint en annexe » dans la rubrique concernée .

4.a. Produits compensateurs : il s'agit des produits issus de la transformation des marchandises importées préciser l'espèce tarifaire (au moins le code à quatre chiffres) et leur désignation commerciale.

4.b. Indiquer si les marchandises importées bénéficient de la suspension des droits et taxes dont elles sont passibles (système de la suspension) ou si elles supportent les droits et taxes d'importation avec remboursement ultérieur (système du remboursement).

4.c. Indiquer le taux de rendement de l'opération c'est-à-dire la quantité ou le pourcentage de produits compensateurs obtenus lors du perfectionnement d'une quantité déterminée de marchandises d'importation.

5. Comptoirs de vente à l'exportation

Indiquer la référence à l'agrément délivré par la direction des affaires économiques (DAE) par arrêté conformément aux dispositions de la délibération n° 106/CP du 13 mars 1991 et de l'arrêté n° 2002-547 du 28 février 2002.

6. Adresse

Préciser les coordonnées précises du lieu d'entreposage correspondant au plan de situation fourni. Indiquer éventuellement si le lieu de tenue de la comptabilité-matières est différent.